

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE PROVENCE

Bouches-du-Rhône (13) – Vaucluse (84) – Alpes de Haute Provence (04) – Hautes Alpes (05)

Marseille le, 6 Novembre 2024

Mesdames, Messieurs, les Présidents des associations de tir de la Ligue de Tir de Provence,

Nous avons le regret de vous informer de la suspension des activités de tir sur les installations du Stand des Trois Lucs jusqu'à nouvel ordre.

Hier, 5 Novembre à 17H15, la Ville de Marseille nous a remis en main propre un « **Arrêté de suspension des activités de tir sur le Stand des Trois Lucs** » applicable dès sa réception.

Aujourd'hui, Monsieur JIBRAYEL, Adjoint au Maire, accompagné du Directeur du Service des Sports nous a rendu visite sur le site pour chercher des solutions afin de sortir de cette situation.

Dans l'immédiat, nous leur avons demandé la possibilité d'une dérogation, afin de dissocier le pas de tir 10 mètres de cette suspension.

Cette situation sera évoquée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du 17 Novembre 2024.

Vous trouverez ci-dessous en pièce jointe copie de cet arrêté.

Navrés d'avoir eu à vous annoncer cette suspension d'activité, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président
Marcel PAZOS